Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260710-2026_103-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 08/07/2026

| Date de la convocation |
|---|
| 02/07/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 02/07/2026 |

| Nombres de membre |
|---|
| Afférents au conseil municipal : 19<br>Présents : 16<br>Votants : 19 |

*L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.*

**Présents :** M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, M. BROSSAIS Daniel

**Excusée avec pouvoir** : Mme KHEZZANE Christine pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, M. KERGOAT Joel, pouvoir donné à M. PEREZ Julien, M. CHARLIER Clothaire donne pouvoir à Elodie SINOQUET-DARDENNE

**Secrétaire de séance :** M. EON Jonathan

| Réf | 2026-103 |
|---|---|

**Objet de la délibération : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet à raison de 35h hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création à compter du 1er juillet 2026 d'un emploi permanent au grade d'attaché territorial à temps complet, à raison de 35h ; pour exercer les fonctions de directrice générale des services
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. EON Jonathan